

obe a



MERCREDI 24 SEPTEMBRE 2025

www.obea.fr

Les institutions représentatives du personnel

OBJECTIFS

- Connaître la réglementation des mandats électifs et les modes de désignation des IRP
- Connaître le rôle et les attributions des différentes instances
- Identifier les étapes du dialogue social

PUBLIC

Directeurs des Ressources Humaines, responsables Ressources Humaines

PROGRAMME

1- Comprendre la mise en place des différentes instances

- Distinguer les différents types de mandat permettant d'assurer la représentation du personnel
- Appréhender l'impact de la notion d'effectif au regard des instances.
- Connaître les modalités des élections professionnelles et des désignations des instances.
- La consécration de l'élection comme source de la représentativité et de la légitimité des organisations syndicales
- La généralisation du principe de l'élection

2- Le comité technique

- Rôles et compétences
- Fonctionnement et crédits d'heures des représentants
- Les spécificités des C.T

3- La commission consultative paritaire

- Rôles et compétences : avis sur la situation individuelle professionnelle des agents (contestation de mesure individuelles, sanctions...)
- Composition et fonctionnement

4- Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (C.H.S.C.T.)

- Les fondements juridiques : le code du travail et les textes de la fonction publique
- Rôle et obligations : contribuer à la protection de la santé physique et mentale et la sécurité des salariés de l'établissement, amélioration des conditions de travail
- Les missions de prévention des RPS suite à la circulaire du 20 mars 2014 (mise en Œuvre du plan national d'action pour la prévention des risques psychosociaux dans les trois fonctions publiques)
- Mise en Œuvre du programme de formation obligatoire des membres
- Fonctionnement et crédits d'heures alloués aux membres du CHSCT
- Quelles réponses aux demandes d'expertises

5- Maîtriser les droits et obligations des représentants du personnel

- Identifier les heures de délégation propres à chaque instance.
- Gérer l'utilisation des tracts et de l'affichage
- Fournir les locaux et matériels nécessaires à l'activité des instances en respectant le cadre légal.
- Rappeler les obligations des représentants du personnel.
- Le renforcement des garanties de carrière des agents investis de

TOUTES LES SESSIONS



